



FICHE INSCRIPTION APPEL À PROJETS 2020 Les résidences Arts Visuels n°1 et n°2

NOM de l'artiste ou de la compagnie :

PRENOM :

TEL : / ___ / ___ / ___ / ou / ___ / ___ / ___ /

MAIL : _____

Je postule pour :

- « Résidence Arts Visuels » 1 2

Dumbéa le :

Signature

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une note d'intention indiquant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence : thématique, durée, contenu, etc. ;
 - le budget prévisionnel du projet de création ;
 - un CV faisant état du parcours pour les artistes ;
 - un dossier illustré du travail de(s) l'artiste(s) ou de la compagnie ;
 - un RIB ;
 - un RIDET ;
 - une assurance en responsabilité civile couvrant les activités liées à la création.
- ✓ Sous format électronique, PDF à l'adresse suivante : studio56@ville-dumbea.nc
 - ✓ Par courrier au Studio 56, 56 avenue d'Auteuil – Koutio – 98835 Dumbéa.
 - ✓ En main propre au bâtiment administratif dans les horaires d'ouvertures du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 12h à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h.

Le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le 14 février (inclus) pour la n°1.

Le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le 28 février (inclus) pour la n°2.

▲ **Obligations légales relatives à la vie privée :** Les informations recueillies à l'occasion de l'appel à projet 2020 du Studio 56 font l'objet d'un traitement automatisé par la Ville de DUMBEA, aux fins de gérer votre inscription à cette opération culturelle de la Ville. L'ensemble des données doivent être renseignées ; à défaut, la Ville ne serait pas en mesure d'instruire votre demande d'inscription. Ces données sont nécessaires pour assurer le suivi de cette activité par le service de la culture de la DCJS de la Ville de Dumbéa, et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces informations seront conservées pendant une durée de deux (2) ans. Cette durée peut être différente si vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après. Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la législation « **informatique et libertés** » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA Nouvelle-Calédonie** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr

